

CPPNI BRANCHE DES IEG

Mai 2024

SÉANCE DU 14 MAI 2024

DÉCLARATION FO ÉNERGIE

Mesdames, Messieurs les représentants des employeurs des IEG,

Aujourd'hui, l'ensemble des agents des IEG attendent de cette réunion des discussions constructives et des annonces claires concernant le nouveau système de classification rémunération que vous souhaitez mettre en œuvre.

Ils attendent de celui-ci, entre autres, des perspectives d'évolutions salariales dignes de ce nom tout au long de leur parcours professionnel et également que les nouvelles dispositions leur permettent de pallier la perte de pouvoir d'achat. Perte à laquelle ils font face depuis plusieurs années à la suite d'une austérité salariale au sein de la branche des IEG.

Dans le cadre de cette négociation portant, comme vous l'avez rebaptisé, sur la modernisation du dispositif de rémunération, FO Énergie sera force de propositions afin de permettre aux entreprises d'être attractives pour les futures embauches tout en veillant à ce que vos propositions ne marginalisent pas les personnels déjà en poste.

En premier lieu, l'allongement de la durée du travail imposé par la réforme des retraites ne peut être traité par un seul treizième échelon, c'est très clairement insuffisant. Pour FO Énergie, la progression salariale en fonction de l'ancienneté doit être plus significative et cela tout au long de la carrière.

C'est la moindre des choses que le nouveau système de rémunération reconnaisse par ce biais l'engagement des personnels qui consacrent toute leur carrière aux IEG. Le relèvement des plafonds de niveau de rémunération, proposition à laquelle nous ne nous opposons pas, ne constitue pas la clé de voûte pour fidéliser l'ensemble des salariés au regard du nombre confronté à cette situation.

Même si tous les sujets abordés au sein de cette proposition d'accord sont importants, il en est un qui attire plus particulièrement l'attention des personnels : la disparition des NR d'une valeur avoisinant les 2,3 % d'augmentation salariale par des indices de valeur inférieure. Mesure qui, selon vos propos, permettra non seulement une reconnaissance plus juste de l'investissement des salariés et également d'intégrer de manière pérenne certaines primes.

Concernant l'affinage de la grille, nous avons maintes fois exprimé notre désaccord sur les valeurs que vous exprimiez au cours de ces années de négociation. Le changement de nom du dossier n'a pas modifié notre posture : Si cette proposition revient à faire moins sous un nouvel habillage, nous ne l'accepterons pas.

Ce point est essentiel, voire central dans cette négociation, personne n'est dupe et certainement pas les personnels. Le produit de sortie devra être à la hauteur, sinon il sera synonyme d'échec.

L'intégration permanente des primes dans le salaire est une revendication de longue date de notre délégation. Il est crucial pour nous que cet aspect de l'accord soit détaillé avec précision vis-à-vis des entreprises, et qu'il ne soit pas uniquement un artifice destiné à nous persuader de la valeur globale de l'accord.

Une négociation ne peut être ouverte par une posture pessimiste, nous attendons donc avec impatience la présentation de votre vision moderne et constructive lors de cette première séance, même si «modernisation et simplification» dans le monde du travail ont souvent été bénéfiques pour les employeurs et très peu pour les salariés.